



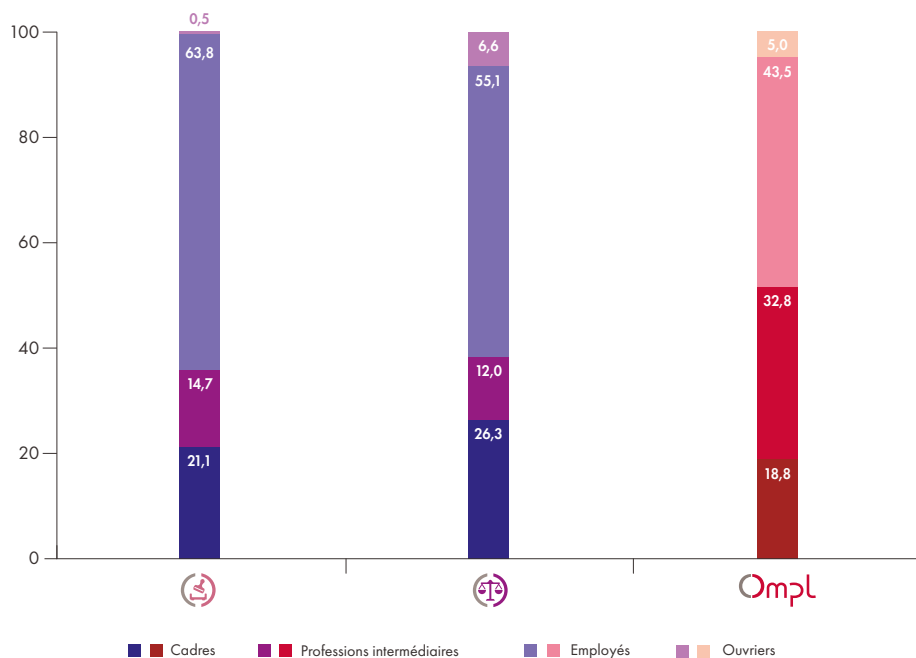
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres, qui constituent la seconde catégorie sociale la plus importante, représentent 21,1 % des salariés contre 26,3 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est faible (14,7 %) mais dépasse la part observée pour l'ensemble du secteur (12,0 %).
- Le taux d'employés est important et supérieur à celui du secteur (63,8 % contre 55,1 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Catégorie sociale: la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « **professions intermédiaires** » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « **ouvriers** » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur juridique

Branche professionnelle



Études d'huissiers de justice



92,5 % DES SALARIÉS DANS NEUF PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, trois professions regroupent 54,8 % des salariés :

- les secrétaires (21,4 %) ;
- les juristes (19,9 %) ;
- les employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques (13,5 %).

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

Type de métier	PCS-ESE	2016		2019	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice partiel du métier	372e - Juristes	963	8,6	2 318	19,9
Soutien au métier	461c - Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)	89	0,8	128	1,1
	461e - Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel	1 018	9,1	1 399	12,0
	543e - Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques	1 745	15,6	1 573	13,5
Soutien à l'entreprise	542a - Secrétaires	2 877	25,6	2 492	21,4
	543b - Employés qualifiés des services comptables ou financiers	760	6,8	701	6,0
	543g - Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	1 592	14,2	1 230	10,6
	543h - Employés administratifs non qualifiés	568	5,1	596	5,1
	564b - Employés des services divers	502	4,5	328	2,8

Source : Insee, DADS 2016-2019.

Seules les PCS-ESE regroupant plus de 1 % des salariés en 2019 sont comptabilisées.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

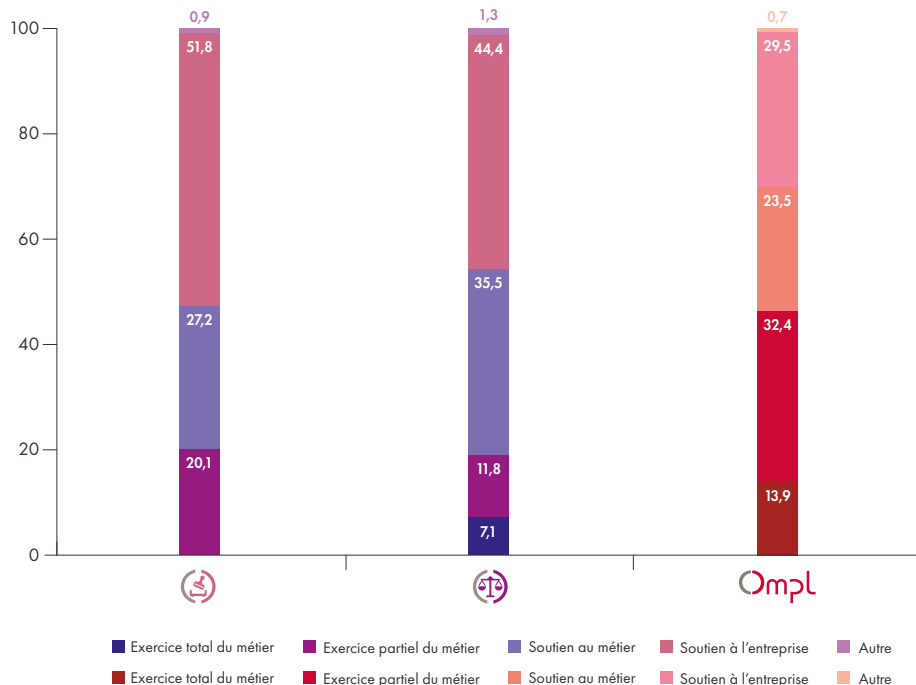
Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).



EMPLOIS EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

79,0 % des salariés de la branche réalisent des activités de soutien dans leur emploi. Ils sont 51,8 % à exercer une activité de soutien à l'entreprise.

Répartition des salariés par type de métier (%)



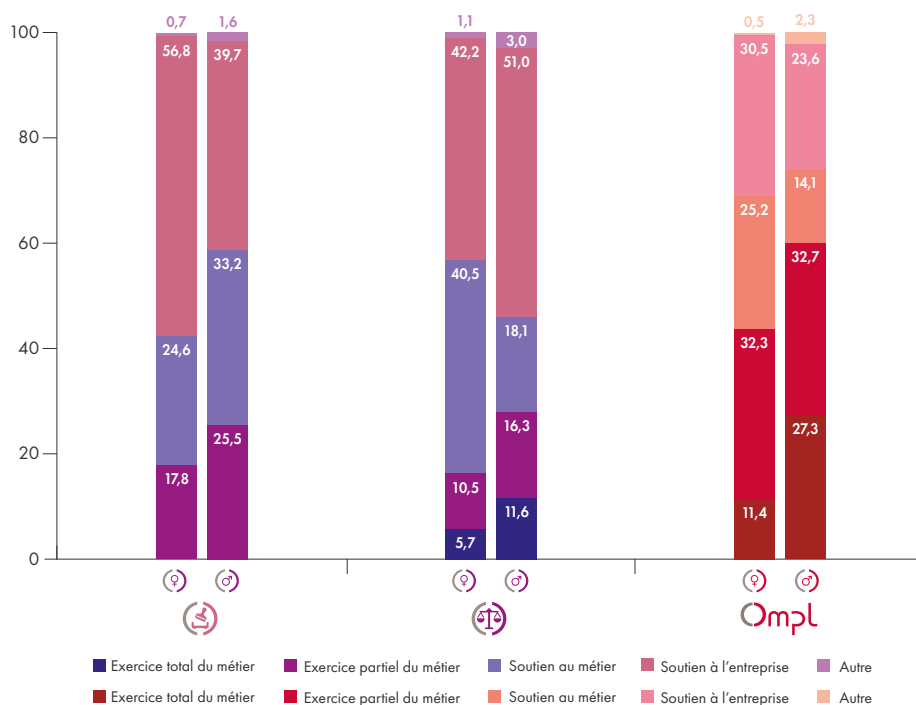
Source: Insee, DADS 2019.



MÉTIERS GENRÉS

Les emplois de la branche viennent surtout en support du métier et de l'activité de l'entreprise (soutien au métier et soutien à l'entreprise). Néanmoins, un effet du genre existe: 56,8 % des femmes exercent une activité de soutien à l'entreprise contre 39,7 % des hommes.

Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



Source: Insee, DADS 2019.

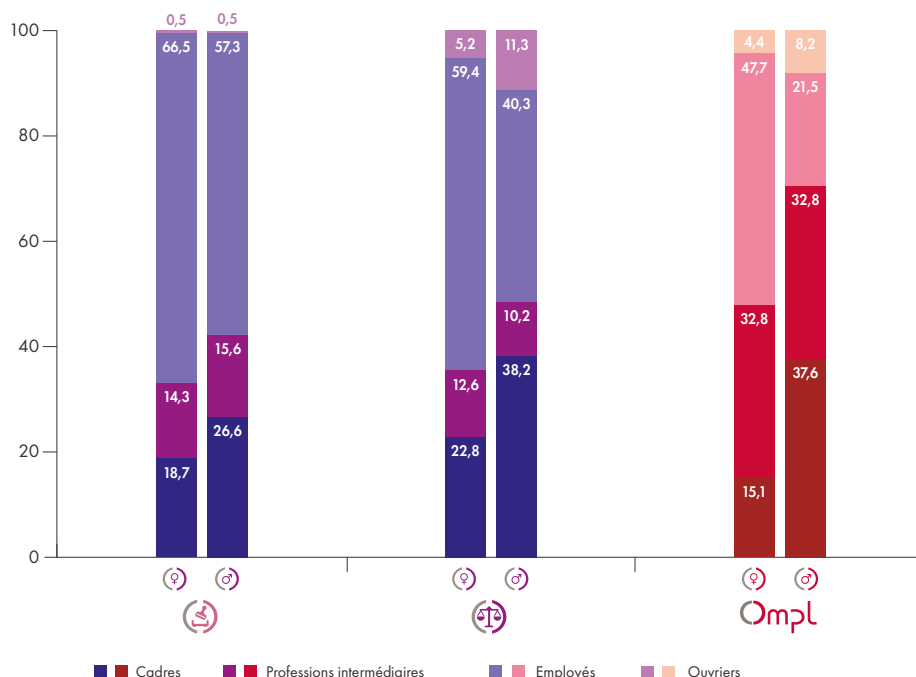


FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes de la branche, la part des employées est plutôt importante.

Elle atteint 66,5 % contre 57,3 % seulement pour les hommes.

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



Source: Insee, DADS 2019.



STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

- Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu jusqu'en 2019. Elle oscille entre 69,3 % et 72 %.
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 laissent envisager le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2010-2019, estimations.





SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (72,0 %), mais son minimum est atteint pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (53,7 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé
Auvergne-Rhône-Alpes	20,8	25,4	53,7	ND	0,2
Bourgogne-Franche-Comté	10,5	19,0	70,3	ND	0,2
Bretagne	23,8	19,9	56,4	0,0	0,0
Centre-Val de Loire	21,4	15,9	62,5	ND	0,2
Corse	25,6	10,5	62,8	ND	1,2
DOM	18,3	9,0	72,0	ND	0,8
Grand Est	24,1	15,6	59,8	ND	0,5
Hauts-de-France	19,2	10,3	70,1	0,4	0,0
Île-de-France	25,0	11,0	63,3	0,7	0,0
Normandie	27,8	15,9	56,3	0,0	0,0
Nouvelle-Aquitaine	18,5	11,8	69,0	0,7	0,0
Occitanie	21,9	13,6	64,4	ND	0,1
Pays de la Loire	17,8	21,5	59,0	1,6	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,2	14,5	67,0	ND	0,3
	21,1	14,7	63,8	0,5	0,0
	26,3	12,0	55,1	6,6	0,0
Ompl	18,8	32,8	43,5	5,0	0,0

Source : Insee, DADS 2019.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.